



Plusieurs motifs de recours aux prudhomme : est possible ?

Par **jimix**, le **20/04/2012** à **23:12**

Bonjour,rrnvoila, apres 10 ans de travail pour une entreprise, ca sent le gaz et j aimerais recupéré ce qu ils ne m'ont pas payes.rnexemples : (des heures de nuits) et faire valoir le droit sur d' autres points :étant en cdi a temps partiel, 5 embauches sur le meme poste a temps complet ont été faite sans qu on m ai proposé de passer a temps complets.rnj ai 6 points sur lesquels je veux m appuyer et sur le dossier des prudhomme il n y a que 4 malheureuse lignes pour exposer sa demande.....rneut on joindre une annexe ?rrnmerci a vous !!

Par **pat76**, le **21/04/2012** à **16:52**

BonjourrrnVous pouvez compléter le formulaire remis par le secrétariat du Conseil des Prud'hommes en joignant une lettre avec tous les griefs que vous reprochez à votre employeur.rnrnPetit bémol concernant vos réclamations.rnrnPour tout ce qui est salaire, vous ne pourrez pas réclamer au-delà de 5 ans. Passez ce délai, il y a prescription.

Par **jimix**, le **22/04/2012** à **12:04**

merci pour la reponse , c est tres clair !!rnrn"sniff pour les 5 ans"